

Editorial

Présenté le 20 janvier 2010, l'Engagement national de lutte contre la précarité énergétique donne un nouvel élan à la lutte contre la précarité énergétique avec un Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)^[1] de 1 250 millions d'euros sur 7 ans et destiné à traiter les logements des propriétaires occupants les plus pauvres^[2]. En cela il est dans la droite ligne des recommandations du groupe de travail précarité énergétique du Plan Bâtiment Grenelle qui a rendu ses travaux le 8 janvier 2010.

Les modalités du FART ont été précisées par la convention du 14 juillet 2010 publiée au JO^[3] du 20 juillet et par un arrêté du 6 septembre 2010.

Il revient aujourd'hui aux collectivités locales d'élaborer et de mettre en place rapidement des dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique. Ces dispositifs locaux sont d'ailleurs rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui prévoit que les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) doivent dorénavant comporter un volet relatif à la lutte contre la précarité énergétique.

Au-delà des propriétaires occupants concernés par le FART, les dispositifs locaux devraient mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour tous les ménages touchés par la précarité énergétique, à savoir :

- les propriétaires occupants aidés par l'Anah dans le cadre du FART ;
- les locataires du parc social, pour lesquels il est utile de rappeler l'engagement^[4] des organismes de logement social de rénover avant 2020 les logements classés en E,

F et G au sens du DPE^[5] pour les faire passer au minimum en classe C ;

- les locataires du parc privé. Il faut rappeler également que l'Anah peut aider financièrement les propriétaires bailleurs à rénover leur logement, notamment quand le loyer est conventionné. Une attention toute particulière devrait être apportée à la médiation bailleurs-locataires qui doit faire l'objet d'une stratégie particulière.

La question du repérage des ménages en précarité énergétique est bien entendu importante et a été abordée dans le Focus n°5, de même qu'a été pointée la nécessaire souplesse des dispositifs locaux.

Aujourd'hui, le premier contrat local de lutte contre la précarité énergétique vient d'être signé dans le Bas-Rhin, ainsi qu'un protocole local pour la ville de St-Flour dans le Cantal.

Au-delà de la signature de contrats locaux, il est important que soient bien organisées dans chaque département des tables rondes qui associent tous les partenaires, pouvoirs publics, collectivités, fournisseurs d'énergie, associations ou organismes spécialisés dans l'aide sociale, le logement ou l'efficacité énergétique afin que soient débattues ensemble des solutions de repérage, des stratégies d'audit énergétique chez les ménages et enfin pour que soient mutualisées les possibilités de financement des travaux de l'ensemble des partenaires engagés.

Didier Chérel, Service Bâtiment, ADEME.

Facteur 4 en 2050... et en attendant ?

L'enjeu environnemental du plan bâtiment du Grenelle est clair: diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie de ces bâtiments.

Les logements sont donc largement concernés par ces nouvelles politiques. Pour la construction neuve, les nouvelles techniques et réglementations sont en passe de véritablement révolutionner les performances des bâtiments, mais la réelle problématique réside dans le logement existant. Techniquement, il semble possible de rénover l'essentiel du parc en basse consommation, mais cela coûtera cher et prendra du temps.

L'investissement et le délai sont les deux points de blocage qui risquent de rendre le problème de la précarité énergétique explosif à moyen terme. Le coût des travaux pour obtenir de bons résultats thermiques est important et pour un propriétaire occupant modeste ou un bailleur à loyer raisonnable, ces investissements sont aujourd'hui hors de portée sans une forte participation de la collectivité.

Le délai de réalisation de ces objectifs –si les moyens sont trouvés– est aussi préoccupant. Il faudra en effet de nombreuses années pour couvrir le parc concerné, et beaucoup de familles risquent d'être très vite rattrapées par les augmentations des prix de l'énergie.

La lutte contre la précarité énergétique passe donc également par toutes sortes de réponses intermédiaires d'atténuation, d'«attente» et d'accompagnement social et financier.

Le dossier qui suit présente sommairement quelques moyens pour alléger les factures. Il doit rester clair que même dans le cadre d'un grand plan national de lutte contre la précarité énergétique, ces solutions certes modestes, mais complémentaires, auraient leur place.

[1] Le nom public retenu est le programme HABITER MIEUX

[2] Voir le dernier Focus n°5

[3] Journal Officiel

[4] Cet engagement a été inscrit dans la loi Grenelle 1 du 3 août 2009

[5] Diagnostic de performance énergétique

Petits équipements et précarité énergétique

Au-delà de l'enveloppe thermique des logements et des installations de chauffage, les consommations d'énergies, et donc la précarité énergétique, concernent divers usages : des postes tels que la production d'eau chaude, la cuisson ou l'électricité spécifique peuvent représenter une part importante dans les factures des ménages.

Il ne faut pas, non plus, oublier la consommation d'eau, outre sa part d'eau chaude. Les usages de l'eau froide sont eux aussi importants et coûteux.

Maîtriser ses consommations signifie, d'une part, d'avoir les connaissances nécessaires pour en prendre conscience et, d'autre part, d'avoir à sa disposition le minimum d'équipement permettant cette maîtrise. Ainsi, il paraît par exemple difficile de maintenir son logement à la «bonne» température si l'on ne dispose ni de thermomètre, ni de thermostat.

Or les familles concernées par la précarité énergétique sont souvent celles qui ont le moins de possibilités de «gestes d'achat» pour acquérir ces équipements, voire simplement l'information sur leur existence et leur intérêt.

Il peut s'agir d'ampoules basse consommation, de thermomètres ou thermostats, de joints de fenêtre, de survitrages, d'interrupteurs de veille ou, pour l'eau, de dispositifs de réduction de débit, de mécanismes de chasse d'eau à deux débits, voire de minuteurs de douche... Le marché de ces équipements se développe et de nouvelles idées émergent. Il n'est donc pas possible d'en dresser une liste exhaustive.

Une façon de lutter contre la précarité énergétique est de faciliter la mise en place de ces équipements auprès des ménages, soit en les fournissant, soit en les posant. Les outils peuvent être d'objectifs et d'impacts divers, mais doivent avant tout être adaptés aux situations.

L'importance de ces appareillages se mesure facilement en kWh ou litre d'eau. Il suffit de transformer ces données en euros pour en apprécier l'impact.

Quelques exemples :

Pour l'eau :

En France, l'eau coûte en moyenne 3€ le m³ (assainissement compris) et la consommation par personne se situe autour de 150 litres par jour (consommation très variable et dégressive en fonction de la taille de la famille).

L'impact économique n'est pas négligeable : de 30 à 50 m³ par personne, ce qui représente une facture de 90 à 150€. Pour une famille de 4 personnes qui consommerait 150 m³, la facture annuelle est de l'ordre de 450€.

Pourtant, la réduction de ces consommations peut être facile et peu coûteuse : un robinet ou un pommeau de douche «laisse couler» de 10 à 15 litres à la minute. Des dispositifs (aérateur, régulateur de débit, douchette économique) peuvent diviser par deux ces débits sans modifier le confort d'usage.

Exemples de calcul :

Une douche de 5 minutes va consommer 60 litres. Répétée tous les jours de l'année, elle coûte en eau 66 euros. Un appareillage de performance moyenne (-40%) permettra une économie de 26€, soit 105€ pour une famille de 4 personnes, et ce pour un investissement de 8 à 40€. À noter que dans ce cas l'économie sur le chauffage de l'eau est également de l'ordre d'une centaine d'euros (ECS électrique).

Une chasse d'eau «à l'ancienne» simple débit et réservoir de 8 litres, pour 3 usages/personne par jour, coûte à une famille de 4 personnes 105€. Un mécanisme à double flux (de 20 à 40€ hors pose) peut permettre d'économiser 40% de ce montant, soit 42€.

Pour le chauffage :

Le raisonnement sur les économies de chauffage peut être de deux ordres : la maîtrise des températures et l'amélioration du confort.

La maîtrise des températures, en cas de chauffage central au gaz par exemple, peut passer par la pose d'un thermostat programmable. Les premiers prix se situent autour de 30€ (hors pose) et, selon le comportement de départ, les économies

seront de l'ordre de 10 à 20% de la facture de chauffage, voire plus. Pour un logement de qualité moyenne (200 kWh/m²/an) de 80 m², qui coûte à chauffer 912€ par an, cette économie peut donc être de l'ordre de 100 à 200€. La pose est sans doute l'aspect le plus délicat. Un bon bricoleur peut le faire, sinon le recours à un artisan coûtera de 80 à 150€.

Les économies liées à l'amélioration du confort sont difficiles à estimer, mais il est évident qu'un effet de parois froides, avec des fenêtres simple vitrage, pousse à augmenter la température de chauffe du logement. Une solution consiste alors à poser un survitrage plastique pour un coût de l'ordre de 4 à 5€ le m², ou, plus solide et efficace, un vrai survitrage. De la même manière, le traitement des diverses parois froides du logement par des rideaux, revêtements, tapis sont des moyens économiques d'améliorer la sensation de confort et, éventuellement, de pouvoir réduire la température de consigne, donc la consommation.

L'électricité spécifique :

Bien que les petits équipements de maîtrise des consommations d'électricité aient été largement médiatisés, il est encore nécessaire d'en parler et d'inciter à leur usage.

L'éclairage est le domaine le plus évident : chaque logement possède de 10 à 20 ampoules, de durée et de fréquence d'utilisation très diverses. Généralement les points lumineux principaux sont allumés en moyenne 4 heures par jour (avec une grande différence entre l'été et l'hiver). Si cet éclairage concerne 4 ampoules de 80W, la consommation annuelle sera d'environ 450 kWh, soit autour de 50€. La mise en place de lampes basse consommation de 20W par exemple permettrait donc une économie de l'ordre de 35€, remboursant ainsi les lampes en moins d'un an.

L'autre poste électrique facilement maîtrisable est la consommation de veille des appareils, notamment électroniques. Les consommations de veille peuvent être importantes, surtout sur les appareils anciens (les plus récents sont soumis à

Note : les prix et montants d'économies sont simplifiés, dans la précision une économie se calcule hors part fixe (les abonnements), et cette donnée est là aussi extrêmement variable.

de nouvelles réglementations). Le cumul des veilles de la télévision, du décodeur, du lecteur de DVD et ainsi de suite peut représenter de 50 à 100W, et coûter de 50 à 100€ par an. La simple pose d'une prise multiple à interrupteur suffit, à condition d'en faire usage, à effacer presque la totalité de ce coût.

Est-ce si évident ?

Ces quelques exemples donnent l'impression qu'il est très facile de réaliser d'importantes économies d'énergies et monétaires. Pourtant, nous-même, le faisons-nous? les familles confrontées à des difficultés financières et sociales sont-elles les plus «ouvertes» à ces investissements et changement de comportement?

Il ne le semble pas, tout au moins pas plus que le reste de la société, qui est encore loin d'avoir pleinement intégré la nécessité d'économiser l'énergie. Les ménages les plus fragiles auraient beaucoup à gagner à bénéficier d'information dédiée et d'aide à l'équipement sur ces sujets.

Des opérations de diffusion d'équipement existent, mais sont encore rares et dispersées. Elles ont une valeur «sociale», par la prise en compte «politique» des problèmes, et une valeur économique, par les économies directement engendrées sur les budgets les plus serrés. Elles permettent aux familles concernées de se sentir soutenues dans les efforts à accomplir, et surtout de sortir du fatalisme «économiser l'énergie c'est se priver».

La façon de diffuser ces équipements est également importante. Donnés «à l'aveugle», sans connaître les équipements initiaux, ils peuvent décevoir, voire ne jamais être posés. Distribuer des ampoules à vis si le logement n'est équipé que de douilles à baïonnettes risque de s'avérer particulièrement inutile.

Il faut donc bien réfléchir à ce que l'on propose, et éventuellement présenter les diverses options possibles. Les «kits» standards sont surtout bénéfiques pour les commerçants qui les diffusent.

Le matériel peut être donné lors d'animations (collectives par exemple) où chacun pèsera l'intérêt de tel ou tel objet, et éventuellement s'engagera à l'utiliser. Il peut également être proposé lors d'une visite à domicile, où le visiteur saura exactement ce qu'il faut laisser. Au moment où la question du repérage de la précarité énergétique est posée, ce type de contact peut aussi servir à proposer des orientations sur des solutions plus lourdes. Les personnes rencontrées n'auront pas toujours les compétences techniques pour passer à l'acte de pose, et des intervenants peuvent être formés pour poser rapidement l'essentiel des matériels proposés. Ces visiteurs n'ont pas besoin d'être des techniciens de haut vol. Souvent, même, des publics en insertion avec un peu de formation et quelques précautions pourraient s'en charger. Outre l'impact sur les consommations des personnes, des bénéfices sociaux réels pourraient être engendrés, par le parcours professionnel et la mobilisation de ces intervenants. Un certain nombre pourrait même «rebondir» sur les futurs – et indispensables – métiers de la maîtrise de l'énergie.

L'évaluation :

Comme pour beaucoup d'actions, l'évaluation peut se faire, entre autres, sur les résultats de consommations avant-après. Il faut cependant être très prudent sur la lecture de ces résultats : d'abord, la plupart de nos consommations sont extrêmement saisonnières (besoin d'éclairage, température de l'eau, réception d'invités ou absence, etc), et il faut généralement raisonner en quantité annuelle. D'autre part, plusieurs éléments rendent délicate l'analyse : les coûts peuvent varier, seule la quantité d'eau ou d'énergie est à prendre en compte, les besoins évoluent selon l'âge ou l'état de santé, les années sont plus ou moins froides ou ensoleillées... C'est donc plutôt une tendance qu'il faudra chercher à évaluer et ce, si possible, sur plusieurs années.

C'est aussi sur le confort d'usage, les évolutions de comportement et la reconnaissance du bien fondé de l'action que peut et doit porter l'évaluation.



Pastilles de réduction de débit.

De 4 à 8€ le jeu.

Ces pastilles sont destinées à être installées dans le flexible de douche et permettent de limiter le débit d'eau. Les couleurs signalent la performance de l'équipement : bleu 7L/mn, rouge 10L/mn, verte 15L/mn. Les débits sont indicatifs et pour une pression de 3 bars.



Aérateur de robinet.

De 4 à 8€ la pièce.

Les aérateurs se posent en remplacement des embouts de robinet. Ces modèles limitent le débit à 6,5 L/mn. Il existe deux montages possibles selon le robinet : mâle ou femelle. Ils sont composés de la bague laiton ou chromé, du joint et de la cartouche aérateur. Souvent, la cartouche suffit si la bague existante est en bon état et adaptée.



Thermostat programmable.

Moins de 40€ hors pose.

Ce type de thermostat se pose dans la partie chauffée de l'habitation. Il permet de régler les températures selon l'heure et le jour de la semaine. Il peut piloter n'importe quelle chaudière à eau chaude et s'il est installé en pilotage de la pompe de circulation du chauffage, il permet aussi des économies d'électricité.

Il existe des modèles plus sophistiqués (plus de plages de réglages) et également des modèles pour le chauffage électrique, plus onéreux et compliqués à installer.

Le «Cariteam-Energiesparservice»

Développée en décembre 2005 par l'association Caritas et le Département de l'Énergie de la Ville de Francfort, cette initiative a pour but de dispenser des conseils relatifs aux économies d'énergie et d'eau aux ménages qui reçoivent une allocation de chômage ou des prestations sociales ou de logement.

Le projet, soutenu par le Job Rhein-Main-Center (centre d'emploi), le ministère des Services sociaux et le ministère de l'Environnement de la ville de Francfort, a mis du temps à démarrer, car la demande des ménages était initialement faible.

Au printemps 2006, le service de visites a été élargi, incluant désormais l'installation gratuite d'ampoules à économie d'énergie et d'autres petits équipements que les ménages ne pouvaient pas s'offrir autrement. Cette extension du service a fait croître l'intérêt des ménages pour le dispositif, et peu de temps après, douze personnes au chômage longue durée ont été formées pour devenir des «Conseillers aux techniques d'économies d'énergie et d'eau». Ces conseillers se rendent au domicile des ménages bénéficiaires, munis d'appareils de mesures, de brochures d'information et d'échantillons d'équipements, et relèvent les consommations moyennes d'électricité, d'eau et de chaleur du logement. Un tableau comparatif permet aux ménages de voir clairement où leurs consommations se situent par rapport à la moyenne. C'est le point de départ d'économies potentielles : les appareils électroménagers sont testés, de même que le débit d'eau des robinets et douches, afin de décider où il est utile d'installer des dispositifs pour économiser eau et énergie.

Une seconde visite chez le ménage permet d'installer des ampoules basse consommation, des multiprises avec interrupteur, des programmeurs, et des mousseurs hydro-économés.

Chaque ménage reçoit également un rapport détaillé décrivant ses économies futures, ainsi que des conseils et recommandations sur la façon de réduire sa consommation d'énergie avec quelques mesures simples.

Les conseillers formés participent également à des activités de relations publiques, et organisent entre autres des séances d'information dans les centres d'emploi. Ainsi, en plus d'acquérir une expertise technique, ils acquièrent des méthodes de communication appropriées et apprennent à utiliser un ordinateur.

Bien que gratuit, le dispositif doit bénéficier d'une campagne de communication importante afin d'accroître la participation. Ce sont désormais 24 conseillers techniques qui ont été formés pour la seule ville de Francfort.

Le Cariteam-Energiesparservice combine ainsi plusieurs objectifs :

– à long terme, insertion professionnelle par la qualification des chômeurs en tant qu'experts en économies d'énergie et d'eau ;

– retombées sociales grâce à l'acquisition par les ménages modestes de pratiques qui leur permettent de réduire leurs coûts énergétiques ;
– impacts bénéfiques sur l'environnement via la réduction des émissions de CO₂.

Fort des ambitions et du succès du projet, le Ministère fédéral de l'Environnement a décidé de soutenir financièrement cette initiative, avec l'ambition de le répliquer dans pas moins de 20 autres villes. Aujourd'hui, le projet a été mis en place dans près de 70 villes en Allemagne, et notamment à Fribourg et Berlin.

Jusqu'à mi-février 2010, environ 20 000 ménages ont reçu la visite d'un conseiller. Chaque ménage économise en moyenne 93€ par an. Le potentiel d'économies de tous les ménages, y compris par l'installation de dispositifs d'économie d'énergie, s'élève à un total de 24 millions d'€ au niveau national, sans compter les bénéfices en terme de bien-être social. Les autorités publiques économisent 5,4 millions d'euros en dépenses de chauffage et de prestations sociales diverses. Ainsi, sur le long terme, le coût du co-financement de ces économies d'énergie pour les collectivités est neutre. Dans le même temps, ce sont environ 50 000 tonnes de CO₂ qui pourront être évitées.

Le «Cariteam-Energiesparservice» repose sur une équation simple : plus le nombre de ménages ayant bénéficié du dispositif sera important, plus les collectivités économiseront de l'argent, et plus les gains sociaux et environnementaux seront élevés.

Pour en savoir plus sur le web

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés.

Sur le net

Autorité administrative indépendante, le médiateur national de l'énergie est chargé de recommander des solutions aux litiges relatifs à l'exécution des contrats de fourniture d'électricité ou de gaz naturel et de participer à l'information des consommateurs sur leurs droits. Chaque année, le médiateur publie un rapport sur ses activités : www.energie-mediateur.fr/accueil.html

La lettre papier du réseau RAPPEL, «focus», paraît tous les 6 mois et propose systématiquement un dossier sur une thématique spécifique liée à la précarité énergétique. Retrouvez tous les numéros du focus sur le site Internet du réseau : www.precarite-energie.org/-Focus-precrite-.html

Les animateurs du réseau :
F. Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr
Marie Moisan:
marie.moisan@cler.org

www.precarite-energie.org

Pour nous écrire : Réseau RAPPEL
CLER, 2 B rue Jules Ferry
93 100 Montreuil

Focus Précarité énergétique N°6,
Décembre 2010
Bulletin d'information du Réseau RAPPEL
Comité de rédaction :
M. Moisan, F. Dimitropoulos



A participé à ce numéro : Didier Chérel.

Conception et réalisation graphique : L'Atelier/Fred Dupuis



Imprimé à 1 500 exemplaires sur papier recyclé et diffusé auprès des conseils généraux, CAF, ARS, DREAL, Délégation ANAH...

Avec le soutien de :

